Loi anti-inflation

Je vous semblerai peut-être partisan, mais je me demande comment la jeune fille court vêtue que montraient les affiches des Libéraux lors de la dernière campagne électorale, assise sur de gros blocs de glace et tremblant à l'idée de contrôles à court terme, va réagir devant les contrôles à long terme annoncés par le gouvernement. Le gouvernement n'aura pas la tâche facile à populariser son programme. J'espère que le cabinet et les ministériels réaliseront enfin qu'à moins d'être prêts à traiter avec la population de façon juste et honnête, notamment par la présentation immédiate de politiques financières et monétaires pour s'attaquer à la racine du mal qu'est l'inflation, il leur sera très difficile de faire respecter un programme de contrôles—et ils nuiront au pays.

M. Jack Murta (Lisgar): C'est avec des sentiments partagés que je prends part à ce débat qui sera certainement l'un des plus importants que nous aurons eu à la Chambre des communes depuis un bon nombre d'années. Chose curieuse, après tous les discours qui ont été prononcés sur le contrôle des prix et des salaires ainsi que sur les indicateurs relatifs aux prix au cours de la campagne électorale de 1974, les libéraux ont fait volte-face, l'un après l'autre, au cours du débat que nous avons eu la semaine dernière.

Le discours qu'a prononcé le ministre de l'Agriculture dans cette Chambre, hier soir, et au cours duquel il s'est complètement contredit en est un exemple. Il a dit, en substance, que les programmes des conservateurs et des libéraux sont très différents et ne peuvent vraiment pas se comparer. Il me semble que l'enjeu pour le parti liébral, est de garder le pouvoir. Quant à leur politique, leurs principes sont rares et clairsemés. Ils utilisent les idées de tous ou essaient d'oublier le problème en espérant qu'il disparaîtra ou se réglera de lui-même. Ou alors ils agissent

timidement.

A mon avis, nous devons tous beaucoup au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) qui a eu le courage et la perspicacité de préconiser des restrictions de prix et de salaires pendant la campagne électorale de 1974. Que s'est-il passé depuis 1974? L'impuissance du gouvernement a encore aggravé le problème de l'inflation au Canada.

Il y a plusieurs aspects du bill que le parti conservateur veut examiner lors de l'étude au comité, mais d'abord, je tiens à signaler que, pour mon parti, la période d'application prévue est beaucoup trop longue. Bien qu'il soit actuellement nécessaire d'imposer des mesures de contrôle pour contrecarrer la psychose inflationniste, si on les maintient trop longtemps, elles causeront une distorsion de l'économie. Dans une économie comme celle du Canada, plus les mesures de contrôle sont longues, plus les distorsions sont profondes. C'est le danger qu'on court en les imposant pour trois ans.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre demandent instamment que l'on prévoit un réexamen complet du programme devant le Parlement, après un an d'application. Selon nous, c'est indispensable si l'on veut tenir le public et le Parlement au courant et, plus important encore, si l'on veut garder la confiance des Canadiens, qui est essentielle à l'efficacité du programme. Le texte ne comporte aucune disposition demandant qu'on fasse des rapports complets au Parlement pendant la période d'application du programme. Nous voudrions donc qu'on l'examine au plus tard un an après son entrée en vigueur.

Nous estimons que, tel qu'il se présente dans le bill à l'étude, il est trop vague, à la fois dans sa portée générale et dans le détail de ses dispositions. D'après bon nombre de Canadiens, pour être efficace, un programme de contrôle

doit être clair et précis, il doit viser tous les secteurs de l'économie pendant la première période de son application. Or la mesure à l'étude prévoit des exemptions et, pendant la première période de son application, elle ne vise pas également tous les groupes et tous les secteurs de la société canadienne. A cause de cela, certains secteurs de la société risquent de tourner le programme ou de ne pas en tenir compte. Nous savons tous qu'il faut persuader les Canadiens d'accepter des mesures de contrôle, qu'il faut leur faire comprendre que tout programme de contrôle ou d'austérité est non seulement bon pour eux, mais essentiel à la survie de l'économie.

a (1550)

En vertu de l'article 14 du bill, la Commission anti-inflation est tenue de ne pas révéler le résultat de ses enquêtes. Nous nous rendons compte qu'un programme de ce genre ne peut fonctionner que s'il reste confidentiel, dans une certaine limite et nous savons qu'il ne pourra réussir que si le public sait que les mesures appliquées le sont au mieux de ses intérêts. Mais revenons-en à l'impression que ce projet de loi peut donner au public; ce dernier aura-t-il la confiance voulue dans l'application d'une mesure de ce genre? Il est clair que l'article 14 n'est guère conçu pour inciter les Canadiens à la confiance. Le gouvernement doit faire plus que de lancer un programme de relations publiques bien tourné. Et c'est en réalité tout ce qu'on nous offre ici.

Le discours que le premier ministre (M. Trudeau) a prononcé l'autre jour à Winnipeg devant un groupe d'hommes d'affaires, n'était guère mieux fait pour nous éclairer. Il s'agissait en fait d'un cours d'économie élémentaire. Ce n'est pas ainsi qu'on pourra «vendre» ce programme aux Canadiens ou les inciter à la confiance. S'ils ne voient là qu'un genre de programme de relations publiques, les Canadiens seront de plus en plus sceptiques à l'endroit de la loi car ils n'auront pas l'impression que le gouvernement fédéral, les ministres et le premier ministre sont eux-mêmes réellement bien convaincus de son efficacité.

Le parti conservateur s'inquiète également d'un autre aspect du projet de loi, ayant trait à la réglementation des prix des produits canadiens mais non pas des produits importés. Cela pourrait bien entraîner l'exportation de produits canadiens mais, parallèlement, si le programme n'est pas bien appliqué, certains secteurs de l'économie pourraient connaître des pénuries. Le programme implique également un plus grand nombre d'écritures, ce qui ne va pas manquer d'être coûteux, en temps et en argent. Ce sont surtout les petites entreprises qui, en fin de compte, et vu la manière dont la loi est conçue, auront à supporter le plus gros poids du fardeau.

Le projet de loi est spécialement inique à l'égard des sociétés qui se consacrent aux mêmes activités et qui sont en concurrence, alors qu'elles n'ont pas la même importance. Il est également injuste, pour les mêmes raisons fondamentales, à l'égard de certains secteurs de la maind'œuvre. C'est, encore une fois, que le projet de loi ne propose pas pour tout le monde une seule et même mesure et ne prévoit pas de délai d'application de la réglementation, ce qui pourtant, permettrait de mettre fin à la surenchère inflationniste. Si le gouvernement ne se montre pas prudent, cette mesure pourrait avoir des conséquences encore plus grandes qu'une inflation galopante, du fait qu'elle doit durer trois ans. Ce genre de programme doit être soigneusement contrôlé, expliqué, et présenté périodiquement à la population sans quoi au bout des trois ans on pourrait se retrouver avec un contrôle seulement partiel